

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 1 : faire émerger les PME du futur	A1
Appui aux filières, croissance bleue et croissance numérique	517

Le Conseil Régional,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 modifié par le règlement de la Commission n° 2020/972 du 2 juillet 2020 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - JOUE 24/12/2013 L 352/1,
- VU** le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 modifié par le règlement de la Commission n° 2020/972 du 2 juillet 2020 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,
- VU** le régime cadre n°SA. 59106 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023
- VU** le régime cadre SA SA.58995 relatif aux aides à la RDI pour la période 2014-2023,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants, L 1611-4 et L 4221-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** la délibération du Conseil régional du 17 mars 2017 approuvant le Plan régional pour l'industrie du futur,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 21 et 22 juin 2018 approuvant le plan « Ensemble pour innover : la Région aux côtés des entreprises pour stimuler la compétitivité »,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 21 et 22 juin 2018 approuvant

le plan d'actions pour l'avenir du nautisme en Pays de la Loire,

VU

la délibération du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019 approuvant le plan de prévention et de gestion des déchets auquel est annexé le plan d'action économie circulaire,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

ENTENDU Delphine COAT-PROU, Brigitte NEDELEC, Lucie ETONNO, Pascal GANNAT, François PINTE, Christophe CLERGEAU, Paul JEANNETEAU

Après en avoir délibéré,

1 - Soutenir les pôles de compétitivité, structures d'animation de filière, centres techniques et technopole avec un objectif renouvelé d'efficacité au service des entreprises

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 50 000 € (AE) sur une dépense subventionnable de 201 500 € HT à l'association Menuiserie Avenir de Montaigu-Vendée (85) pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2021,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 50 000 €,

APPROUVE

les termes de la convention attributive correspondante présentée en 1.1 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

au Pôle Achats Supply Chain Atlantique une subvention de 280 000 € sur une dépense subventionnable de 824 500 € HT pour le soutien à son plan d'actions 2021,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

la CARENE à apporter une subvention de 97 500 € au PASCA,

APPROUVE

les termes de la convention figurant en 1.1 annexe 2,

AUTORISE

la dérogation à l'article 12 du règlement budgétaire et financier relatif aux modalités de versement des aides régionales,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

à l'association PROXINNOV une subvention de 265 000 € (AE) sur un montant subventionnable de 1 678 531 € HT au titre de son plan d'actions 2021,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

la Roche-sur-Yon Agglomération à apporter une subvention de 30 000 € à PROXINNOV,

APPROUVE

les termes de la convention attributive correspondante figurant en 1.1 annexe 3,

AUTORISE

la dérogation à l'article 12 de la partie V du Règlement budgétaire et financier adopté les 20 et 21 décembre 2017 concernant les modalités de versement des aides en accordant un acompte à la signature de la convention de 50%,

AUTORISE

la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

REÇU le 02/04/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs